

Lettre des ASH du 10 février 2010

- **Un bilan jugé globalement positif par Matignon**

Le chef du gouvernement s'est félicité, vendredi 5 février, de voir que les deux grands principes de la loi "handicap" - "*projet de société, projet de vie*" - ont déjà été traduits, selon lui, "*dans des réalisations de grande ampleur*", au nombre desquels il a notamment rangé une scolarisation en progression de 30 %, avec 180 000 enfants accueillis aujourd'hui contre 150 000 en 2005.

Autre motif de satisfaction pour François Fillon, l'insertion professionnelle, avec 715 000 personnes handicapées en situation d'emploi, dont 80 % en milieu ordinaire.

Dans le domaine de la prise en charge, le Premier ministre a essentiellement souligné la création de plus de 40 000 places au sein de structures d'accueil spécialisées, tout en indiquant que la prestation de compensation du handicap (PCH) bénéficie aujourd'hui à près de 80 000 personnes.

Handicap

Installation du comité interministériel du handicap à Matignon

10 février 2010

Quelques jours après avoir présenté un bilan sommaire de la politique menée par le gouvernement en matière de handicap, à l'occasion d'un déplacement dans la Sarthe, le Premier ministre, François Fillon, a installé mardi 9 février le nouveau [comité interministériel du handicap](#) (CIH), dont il a défini les principaux axes de travail.

Destiné à "*coordonner les politiques publiques en faveur du handicap*", le CIH est ainsi appelé, sous la conduite de son secrétaire général, [Thierry Dieuleveux](#), à "*garantir une mise en œuvre volontariste et opérationnelle*" de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Un texte dont le cinquième anniversaire est marqué, pour plusieurs associations du secteur, par de profondes inquiétudes (voir encadré ci-dessous).

Les grands axes de travail du CIH

Priorité sera donnée au travail et à la formation professionnelle des personnes handicapées, selon Matignon, avec en particulier la mise en œuvre du pacte pour l'emploi des personnes handicapées annoncé par le président de la République à l'issue de la conférence nationale du handicap réunie en juin 2008.

L'Etat doit lui-même donner l'exemple, en lançant un plan pluriannuel de recrutement pour 2010-2013 dans les différents ministères, soutenu par une campagne de communication en 2010.

La réforme de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera également poursuivie, avec la poursuite de sa revalorisation, engagée il y a deux ans avec un objectif de 25 % d'augmentation d'ici à 2012, soit un effort budgétaire de plus de 1,4 milliard d'euros, souligne encore le gouvernement.

Le Premier ministre a aussi évoqué des moyens à venir pour renforcer la scolarisation des enfants handicapés, ainsi que la poursuite des plans autisme et handicap visuels, d'ailleurs renforcés par le

plan consacré aux déficiences auditives, présenté mercredi 10 février par le ministre de la Famille et de la Solidarité, Xavier Darcos.

Publication du décret sur l'observatoire de l'accessibilité

François Fillon a enfin rappelé la création de l'**observatoire interministériel de l'accessibilité**, installé jeudi 11 février par la secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité, Nadine Morano, au lendemain de la publication du décret relatif au Journal officiel.

La nouvelle instance a notamment pour mission *"d'évaluer l'accessibilité et la convenance d'usage des bâtiments d'habitation, des établissements recevant du public, des lieux de travail, de la voirie, des espaces publics, des installations ouvertes au public, des moyens de transports et des nouvelles technologies"*, selon ce texte.

A cet effet, il est chargé entre autres *"d'identifier et de signaler les obstacles à la mise en œuvre des dispositions de la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité et les difficultés rencontrées par les personnes handicapées ou à mobilité réduite dans leur cadre de vie"*.

Centre de ressources chargé de *"rechercher, répertorier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'accessibilité et de conception universelle"*, il publie un rapport annuel à destination des ministres concernés, du CNCPPH et du CNRPA, où il rend compte de ses travaux, dresse un bilan de l'évolution de l'accessibilité en France, analyse l'état d'avancement de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 et formule les préconisations qui lui semblent nécessaires.

[Décret n° 2010-124 du 9 février 2010](#) portant création de l'observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle (J.O. du 10 février 2010).

A.S.

Un anniversaire au goût amer pour les associations

Malgré l'installation du comité interministériel du handicap (CIH), plusieurs organisations du secteur ont manifesté leur inquiétude, voire leur mécontentement, sur l'application du texte du 11 février 2005.

"La FNATH ne cache pas sa déception au vu des annonces formulées [mardi], qui ne consistent qu'à bonifier le bilan de la loi de 2005 et à répéter de vieilles annonces, pour certaines vides de contenu", déclare-t-elle ainsi dans un communiqué, en évoquant en particulier la mise en œuvre du pacte national pour l'emploi des personnes handicapées.

"L'objectif est louable, mais il aurait été plus intéressant dans un premier temps de définir son contenu : en effet pour le moment, ce pacte n'est ni plus ni moins qu'une coquille vide, sans aucune mesure concrète", argumente donc l'association, qui critique aussi le manque d'ambition du CIH *"sur la mise en accessibilité réelle de la Cité, à cinq ans du délai fixé par la loi de 2005"*.

De même, le dispositif des auxiliaires de vie scolaire lui apparaît encore bien pauvre, *"et de nombreuses familles sont encore confrontées au manque de moyens des académies pour assurer une présence effective et suffisante auprès de leurs enfants"*.

La FNATH juge enfin *"bien délicate"* la tâche du secrétaire général du CIH *"avec des objectifs et un portage interministériel si vague et imprécis"*.

Pour la **Fédération des APAJH**, ce cinquième anniversaire *"se déroule dans un contexte de retour en arrière"*, marqué par plusieurs *"attaques récentes du gouvernement"*.

Et de pointer entre autres, *"outre le désengagement du ministère de l'Education nationale sur la scolarisation à travers le dossier des AVS et les restrictions sur les dépenses de santé"*, l'introduction de dérogations à la mise en accessibilité des lieux publics, le report des pénalités

versées à l'Agefiph par les entreprises ne respectant pas leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés, ou encore la fiscalisation des indemnités liées aux accidents et maladies du travail.

C'est enfin *"dans la colère"* que le **Collectif interassociatif handicaps 31 (CIAH 31)** célèbre cet anniversaire, en s'alarmant des mesures prises par le gouvernement qui constituent *"des régressions par rapport aux avancées de la loi et de graves atteintes à son application pleine et entière"*, et affectent *"sévèrement la vie des personnes concernées"*